

POUR LE CONGRES : EDWARD D. WHITE. POUR GOUVERNEUR : PIERRE DERBIGNY. LEGISLATURE D'ETAT. G. A. Waggaman, Cha. Maurian, P. Landreaux, J. H. Shepherd, M. Duralle, D. F. Burthe, Ant. Duross.

Nous ne nous trompons pas quand nous annonçons que l'élection de nos candidats était assurée; la journée d'hier a confirmé les calculs nous établissons sur des probabilités avouées par tout le monde, et sur le vote connu d'une foule d'électeurs. Encore un jour, et toutes les incertitudes auront cessé: les Jacksoniens, si fiers il y a quarante huit heures, si convaincus en apparence de la supériorité de leurs forces, si empressés à chanter victoire, prennent l'alarme aujourd'hui; ils ont le tressaillant, parce qu'un ami de l'Administration a été nommé en remplacement du Juge Ed. White, pour présider aux élections, M. White étant absent et ne pouvant conséquemment occuper le fauteuil à la place du Juge Pitot, qui est malade. Ils crient à l'injustice; ils protestent contre la légalité de la commission donnée à M. Grima, parce qu'il n'est pas élu, M. White n'ayant pas résigné au moment où il l'a reçue. Quelle misère! Est-ce bien là le langage qui succède à toutes les fanfaronnades dont ils nous égayaient il y a quelques jours? ...

Dernières Nouvelles d'Europe.

New-York, le 13 Juin. Par le navire Pallas, Capt. Brown, arrivé en 27 jours du Havre, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 9, et de Paris jusqu'au 8 du mois dernier. A Constantinople on avait reçu d'Odesa la nouvelle que les Russes faisaient des reconnaissances sur le golfe de Sinopolis, et qu'ils paraissent disposés à débarquer à cet endroit pour prendre l'armée turque par derrière. Ils avaient envoyé toutes leurs forces disponibles dans cette direction, mis un embargo sur les navires de toutes les nations, et interdit le commerce de la Mer Noire et de la Mer Noire. Ces rapports viennent de Marseille, et ne sont confirmés par aucun de ceux qui suivent. M. de Tatischeff, ambassadeur de Russie à Vienne, a reçu un courrier de St. Pétersbourg, d'où il est parti le 17 Avril. L'Empereur Nicolas, accompagné de l'Impératrice, devait partir pour l'armée le 20 du même mois. La Diète germanique avait terminé sa session après la semaine Sainte. On dit qu'une ouverture importante a été faite par le Ministre d'Autriche, qui est Président de la Diète, et qu'elle a pour objet de proposer à la Confédération d'accéder formellement à une déclaration de neutralité, qui, en cas de rupture entre la Russie et la Porte, doit être faite par la Prusse.

La Gazette de Florence annonce que le Comte Capo d'Istria avait donné l'ordre de mettre en liberté tous les Turcs des deux sexes faits prisonniers par les Grecs, et qu'un grand nombre de prisonniers, si heureusement délivrés, étaient arrivés à Smyrne. Tout était tranquille à Constantinople, comme par le passé, disent les journaux de Paris du 11 Avril; et cependant tous les rapports journaliers de Burcharest et de Valachie annonçaient la guerre. La Porte regardant son fameux manifeste comme justifié par l'attitude qu'a prise la Russie, les paroles suivantes ont été adressées à un Consul étranger par le Réis Effendi: "Au lieu d'une guerre, la Russie en veut faire deux; la première pour elle-même, et la seconde pour la pacification de la Grèce." Les Turcs ont vu que l'ambition du gouvernement Russe ouvrait les yeux aux puissances européennes. On avait reçu des nouvelles d'Odesa jusqu'au 18 d'Avril. Les préparatifs militaires allaient toujours leur train, mais rien de décisif n'avait transpiré. Les nouvelles de Lisbonne étaient du 22 Avril. Il paraît que les affaires étaient toujours dans le même état. L'Infant paraissait disposé à résister aux instances de sa mère, et vouloir différer l'exécution de

ses projets. Les Constitutionnels étaient toujours l'objet des outrages de leurs adversaires. Une violente querelle avait eu lieu le Dimanche précédent, dans l'église de St. Roch. Les Constitutionnels poursuivis, après la messe, se défendirent en criant: "Vive Don Pedro!" et l'on eut beaucoup de peine à séparer les combattants. Une épidémie s'était emparée du collège des Jésuites à Madrid, et la maladie avait été communiquée à l'un des Enfants par son Gouverneur. L'Infant Don Francisco, avec sa famille, avait laissé la capitale pour échapper à la contagion. Le Roi Charles-Jean de Suède, est parti le 21 Avril, pour aller faire un voyage en Norvège. La direction des affaires, pendant son absence, est confiée au Prince Royal. L'ex-Roi de Suède, Col. Gustavson, ne résidera pas à Helsingoland, et on dit même qu'il ne quittera pas Leipsick. Le Prince de la Moskwa, le gendre de M. Laflitte, est nommé Colonel dans l'armée Suédoise. On dit que M. de Chateaubriand est nommé ambassadeur à Rome, en remplacement de M. le Duc de Laval, qui doit aller à Vienne. Une lettre de Marseille fait mention d'un navire de l'Etat venant de partir de Toulon pour la Morée. Il est adressé au Comte Capo d'Istria, et a à son bord des intendans militaires, des ingénieurs civils et militaires, des géographes et des officiers d'artillerie. L'expédition que le gouvernement arme à Toulon n'avait pas encore mis à la voile. La Chambre des Députés de France était toujours occupée à discuter la loi sur les élections; l'affaire relative à la poste et au Cabinet Noir avait été mise de côté. Les mesures énergiques prises par le Comte Capo d'Istria ont eu pour résultat d'entraîner presque entièrement la piraterie. Il ne serait pas étrange, cependant, que ces parages en fussent de nouveau infectés à cause de l'extrême misère qui règne dans presque toutes les îles, et du grand nombre de soldats et de matelots condamnés à l'inaction depuis la cessation presque entière des hostilités contre les Turcs.

A LOS ESPAÑOLES CIUDADANOS.

CONCIUDADANOS, Llego el momento en que nos hemos de acordar de Pensacola; no les daré un pormenor de las injusticias que hemos recibido. ¿ Quien puede mejor que Vosotros pintar la execrable rabia del General Jackson? No, jamás puede caber en un corazón de hombre las abominaciones e injusticias que este hombre barbado descarregó sobre nosotros. ... Infame... y aún tiene el atrevimiento de presentarse para que el elijan Presidente de los Estados Unidos? ¿ Que poco favor se hace el General Jackson? Paysanos y amigos, creed, que si por desgracia, (á lo que nunca puedo creer) llegase á ser presidente, tendríamos un gobierno en este dichoso país, peor que del tiempo inquisitorial de nuestra tierra natal.

UN GUIPOSCUANO.

Todo Español naturalizado en este país debe el día de hoy, que es el último de las elecciones, no vacilar un instante en presentar su lista, sosteniendo con su voto, el patriota E. D. WHITE, para representarnos en el Congreso, el celoso ciudadano DERBIGNY para Gobernador, y Waggaman, Landreaux, Duralle, Maurian, Shepherd, Duross y Burthe, para Representantes. Españoles naturalizados, inútil es haceros presente los actos de fiera militar cometidos contra vosotros por el despotismo Jackson; su nombre como ciudadano militar y defensor de la patria debeis respetarlo, pero aborrecer al mismo tiempo su orgullo, el despotismo que le domina, el cual desplegará contra el ciudadano pacífico si consiguiese el ser vuestro Presidente. Sostengamos, pues, unánimes los arriba nombrados, y UNION Y ADAMS sea nuestra divisa, y no consentamos que la silla presidencial de los Estados Unidos quede degradada por un voto de los nuestros. La táctica militar, la adhesión por la libertad, son dos cosas que no se le pueden quitar á Jackson, pero sus concimientos diplomaticos son tan escasos que solo por su chochez se le puede perdonar, el haberse propuesto para Presidente. EL ANDALUZ.

FEUILLETON.

FREDERIC LE GRAND ET LES JÉSUITES. (Traduction de l'Allemand.) C'était en 1750 que Frédéric-le-Grand rencontra, dans les jardins de Sans-Souci un jeune homme qui lui parut étranger. Le Roi l'aborda et lui demanda qui il était. L'étranger répondit: Sire, je suis le candidat Hedhessi, Hongrois de naissance et de la religion réformée. J'ai étudié la théologie à Francfort-sur-l'Oder, et avant de retourner dans mon pays j'ai voulu voir Berlin, Potsdam et Sans Souci. Le Roi engagea pour lors une conversation avec le jeune homme, dont les réponses pleines de sens et de justesse le charmerent au point qu'il le pria de rester dans ses états, lui promettant d'avoir soin de son avenir. Hedhessi. Je me croirais trop heureux de pouvoir demeurer sous la puissance de votre majesté et de lui devoir non seulement dans la carrière ecclésiastique à laquelle je me suis destiné; mais des intérêts de famille me forcent à retourner dans ma patrie. Le Roi. J'en suis fâché... Mais au moins je veux vous être utile à quelque chose; que pouvez-vous désirer de moi? Je promets de vous accorder votre demande. Hedhessi. Sire, votre majesté a trop de bonté... et je ne suis...

Le Roi Interrompant. En quel! ne puis-je rien pour vous?

Hedhessi. Sire, j'ai une grâce à vous demander. J'ai acheté une assez grande quantité de livres de philosophie, que je sais être prohibés dans les états d'Autriche, et que sans doute on confisquera quand je voudrai les introduire, d'autant mieux que ce sont les jésuites qui sont chargés de l'examen des ouvrages venant de l'étranger. Si votre majesté voulait... Le Roi. Prenez tous vos livres, achetez-en encore d'autres, si cela vous convient... Ecoutez-moi bien!... Lorsqu'à Vienne on voudra les confisquer, dites que c'est moi qui vous les ai donnés. Les jésuites, sans doute, ne tiendront compte de votre réponse, mais ne vous en inquiétez pas. Allez pour lors chez mon ambassadeur, faites-vous connaître de lui, et racontez-lui notre entretien. Logez-vous dans le meilleur hôtel, quelque prix qu'on puisse vous demander, restez-y jusqu'à ce qu'on vous renvoie tous vos livres, et je vous réponds que cela ne tardera guère. Le Roi écrivit aussitôt sur un chiffon le papier ces mots: "Bon à rester à Vienne à mes dépens." FREDERIC.

Et le remit à Hedhessi, en l'engageant à ne pas se gêner sur la dépense. Hedhessi partit quelques jours après, et comme il l'avait prévu, ses livres furent saisis à la frontière et envoyés à la commission de censure à Vienne, qui les confisqua. Les RR. PP. répondirent à ses observations: Que nous importe le Roi de Prusse? Hedhessi se rendit alors chez l'ambassadeur prussien, lui raconta ce qui s'était passé, et lui remit le billet du Roi. L'ambassadeur avait déjà reçu relativement à cette affaire des instructions de son souverain. Il fit donc installer Hedhessi dans la meilleure hôtellerie, en y faisant connaître que les dépenses devaient être portées au compte de la légation prussienne. Le Roi Frédéric eut été instruit de ce qui se passait à Vienne, il envoya l'ordre au gouvernement de Breslaw de faire mettre les scellés sur la précieuse bibliothèque que les jésuites avaient dans cette ville, et d'y placer deux gardes aux frais des RR. PP. Outre ces précautions, une commission composée d'un officier et d'un magistrat, escortée de six soldats, devait aller tous les matins vérifier l'état des choses. Il devait être payé par les jésuites deux rixdalers par chaque visite; deux autres devaient être données aux hommes de garde, et l'apposition des scellés leur en avait déjà coûté trente. Les jésuites de Breslaw s'effrayèrent de ces rigueurs dont ils ignoraient les causes; et comme le gouvernement ne pouvait leur en donner l'explication, ils résolurent d'envoyer une députation auprès de Frédéric, afin de lui demander par quelle faute ils avaient perdu ses bonnes grâces. A cet effet, deux des pères, avec qui le Roi s'était souvent entretenu lors de son dernier voyage en Silésie, furent députés à Potsdam. Frédéric, après leur avoir fait solliciter son audience pendant près d'un mois, les reçut très-bien, mais ne leur parla que de choses indifférentes. Lorsqu'enfin les jésuites lui exposèrent l'objet de leur venue, il dit en ricanant: "Ah! ah! c'est à cause de la bibliothèque!... Demandez l'explication de cette affaire à mon ambassadeur en Autriche. Adieu, messieurs, faites mes complimens à vos confrères de la commission de censure à Vienne. Adieu, messieurs..." Et il sortit. Quoique peu satisfait de cette réponse, il fallut bien s'en contenter. De retour à Breslaw, ils rendirent compte de leur mission, et une nouvelle députation, aussi composée de deux membres, eut ordre de se rendre à Vienne. A leur arrivée chez l'ambassadeur, ils lui racontèrent l'aventure de la bibliothèque et ce que le Roi avait dit. "Je ne connais pas, leur répliqua celui-ci, le fil de ce labyrinthe; tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a ici un jeune homme que le Roi protège, et à qui vos confrères les censeurs ont confié une caisse remplie de livres." Ces mots furent un trait de lumière. Ils coururent aussitôt au couvent, et, un quart-d'heure après, le candidat Hedhessi était rentré dans la possession de ses livres. Mais pourtant tout n'était pas fini: il fallut que les jésuites payassent encore les quatre-vingt-seize ducats, montant de la dépense d'Hedhessi pendant son séjour à Vienne. Cependant Frédéric ne donna l'ordre de lever les scellés apposés sur la bibliothèque que sur le vu d'un certificat de son ambassadeur; et, à cette occasion, il écrivit aux jésuites de Breslaw: "Dites à vos confrères de Vienne de ne pas garder rancune contre le candidat Hedhessi. J'en ai souvent des nouvelles de ce jeune homme, et si j'apprends qu'il n'est pas nommé à l'un des meilleurs bénéfices protestans de la Hongrie, ou que lui ou les siens sont chicanés en la moindre des choses, ce sera vous qui m'en répondrez." Selon le vœu du Roi, Hedhessi fut effectivement quelque temps après pourvu d'un bénéfice considérable.

Le Roi écrivit aussitôt sur un chiffon le papier ces mots: "Bon à rester à Vienne à mes dépens." FREDERIC. Et le remit à Hedhessi, en l'engageant à ne pas se gêner sur la dépense. Hedhessi partit quelques jours après, et comme il l'avait prévu, ses livres furent saisis à la frontière et envoyés à la commission de censure à Vienne, qui les confisqua. Les RR. PP. répondirent à ses observations: Que nous importe le Roi de Prusse? Hedhessi se rendit alors chez l'ambassadeur prussien, lui raconta ce qui s'était passé, et lui remit le billet du Roi. L'ambassadeur avait déjà reçu relativement à cette affaire des instructions de son souverain. Il fit donc installer Hedhessi dans la meilleure hôtellerie, en y faisant connaître que les dépenses devaient être portées au compte de la légation prussienne. Le Roi Frédéric eut été instruit de ce qui se passait à Vienne, il envoya l'ordre au gouvernement de Breslaw de faire mettre les scellés sur la précieuse bibliothèque que les jésuites avaient dans cette ville, et d'y placer deux gardes aux frais des RR. PP. Outre ces précautions, une commission composée d'un officier et d'un magistrat, escortée de six soldats, devait aller tous les matins vérifier l'état des choses. Il devait être payé par les jésuites deux rixdalers par chaque visite; deux autres devaient être données aux hommes de garde, et l'apposition des scellés leur en avait déjà coûté trente. Les jésuites de Breslaw s'effrayèrent de ces rigueurs dont ils ignoraient les causes; et comme le gouvernement ne pouvait leur en donner l'explication, ils résolurent d'envoyer une députation auprès de Frédéric, afin de lui demander par quelle faute ils avaient perdu ses bonnes grâces. A cet effet, deux des pères, avec qui le Roi s'était souvent entretenu lors de son dernier voyage en Silésie, furent députés à Potsdam. Frédéric, après leur avoir fait solliciter son audience pendant près d'un mois, les reçut très-bien, mais ne leur parla que de choses indifférentes. Lorsqu'enfin les jésuites lui exposèrent l'objet de leur venue, il dit en ricanant: "Ah! ah! c'est à cause de la bibliothèque!... Demandez l'explication de cette affaire à mon ambassadeur en Autriche. Adieu, messieurs, faites mes complimens à vos confrères de la commission de censure à Vienne. Adieu, messieurs..." Et il sortit. Quoique peu satisfait de cette réponse, il fallut bien s'en contenter. De retour à Breslaw, ils rendirent compte de leur mission, et une nouvelle députation, aussi composée de deux membres, eut ordre de se rendre à Vienne. A leur arrivée chez l'ambassadeur, ils lui racontèrent l'aventure de la bibliothèque et ce que le Roi avait dit. "Je ne connais pas, leur répliqua celui-ci, le fil de ce labyrinthe; tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a ici un jeune homme que le Roi protège, et à qui vos confrères les censeurs ont confié une caisse remplie de livres." Ces mots furent un trait de lumière. Ils coururent aussitôt au couvent, et, un quart-d'heure après, le candidat Hedhessi était rentré dans la possession de ses livres. Mais pourtant tout n'était pas fini: il fallut que les jésuites payassent encore les quatre-vingt-seize ducats, montant de la dépense d'Hedhessi pendant son séjour à Vienne. Cependant Frédéric ne donna l'ordre de lever les scellés apposés sur la bibliothèque que sur le vu d'un certificat de son ambassadeur; et, à cette occasion, il écrivit aux jésuites de Breslaw: "Dites à vos confrères de Vienne de ne pas garder rancune contre le candidat Hedhessi. J'en ai souvent des nouvelles de ce jeune homme, et si j'apprends qu'il n'est pas nommé à l'un des meilleurs bénéfices protestans de la Hongrie, ou que lui ou les siens sont chicanés en la moindre des choses, ce sera vous qui m'en répondrez." Selon le vœu du Roi, Hedhessi fut effectivement quelque temps après pourvu d'un bénéfice considérable.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

M. RENOU, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics. 8 Juillet.

COUR DES TESTAMENS.

Vente par le Régist. des Testamens. Jeudi 24 Juillet 1828, j'exposerai en vente au Café de la Nouvelle Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Daniel C. Holliday, les Esclaves suivans, savoir: Sam Pool, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, un peu maladif. Bazile, mulâtre âgé d'environ 40 ans, tonnelier. Orange, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier. Elize, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ. Emily, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ, sujette à manger quelque fois de la terre. Sally, âgée d'environ 30 ans, femme d'Orange, propre au champ, un peu maladive; et ses deux enfans, Lucy âgée de 9 ans, et Matilde, âgée d'environ 9 ans. Rep, fils de Sally, âgé d'environ 12 ans, propre au champ. Rachel, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ. Alice, nègre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison. CONDITIONS:—Payable en trois termes égaux, le 1er. Avril 1829, le 2 Juin 1830, et le 3er. Avril 1831, en billets avec deux endosseurs à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les billets seront fournis par coupons selon la convenance des vendeurs.—Par ordre de la Cour. 24 Juin. CHS. BLACHE, Régist. des testamens. Tous ces esclaves sont acclimatés et habitués depuis longtemps aux travaux d'une sucrerie.

RABAIS SUR LES VINS.

La diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de 86 à 83, et le Vin blanc de Grave à 81 la demi barrique. 30 Juin. Ch. JOURDAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. THEARD jr. a l'honneur d'informer le Public, qu'il a transporté sa boutique d'horlogerie dans la rue St. Pierre, No. 94, à côté du bureau de l'Abbeille. 30 Juin.

AUX AMATEURS DU LAC.

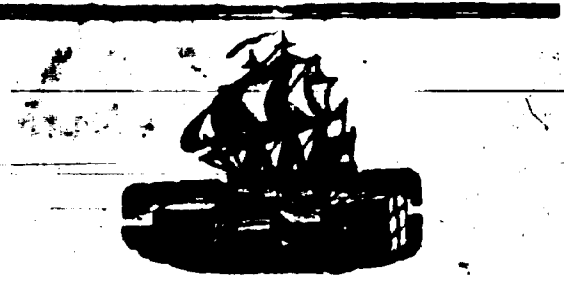
Le public est prévenu que l'ancien établissement du Rising-Sun est de nouveau ouvert, sous le nom de Mechanic's Hotel, où l'on trouvera toute espèce de rafraichissemens possibles; une table d'hôte est mise à deux heures, à raison 81 par personne. On peut aussi avoir des appartemens séparés pour les repas particuliers. La buvette sera fournie de bonnes liqueurs, et l'on n'y prend que moitié prix. 11 Juin.

COUR DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 2 Juin 1828.

Présent l'honorable James Pitot—Elizabeth Aubé contre P. B. Lalonde, son mari—Il est ordonné et décrété par la Cour que la pétitionnaire Elizabeth Aubé, épouse de Pierre Benoit Lalonde, défendeur dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari; qu'il lui restituera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existans, par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'instigation du procès prescrivait un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui en outre est condamné aux frais—Nouvelle-Orléans 16 Juin 1828. J. PITOT, Juge. Je certifie l'ordre ci-dessus. 23 Juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

SUCRE—69 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par Gordon, Forrestal & Co. 4 Juin No 23, rue Toulouse

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquins beurre du mois de Mai, à vendre par 4 Juin G. Paxton & Co.



Nouvelles Maritimes. PORT DE LA Nlle-ORLEANS.

Expédié. Navire Eugene, Cole, Boston, Wm G Hewes Arrivé. Bateau de remorque Porpoise, Wood, ayant mis en mer le navire Albree, la barque Philetus et la goel. James Monroe; il a conduit dans le port le brick Comet, de Marseille. Entré. Brick Comet, Davis, de Marseille. MEMORANDA. Arrivés de ce port à Liverpool, le 10 Mai. Wm. Neilson, White, Armata, Harvey; Aurora, Rowland, Cha Brw, Kelley; Hannibal, Thompson, Ann Parry, Connard; et Janet, Dunlap. Navire Huntress, Shepherd, parti de ce port, est arrivé à N York le 13 Juin. Bateau John Chevalier, Sison, pour ce port, a été expédié à Savannah le 21 Juin. Navire James, Shackford, parti de ce port est arrivé à Hampton Roads le 16 Juin. Navire Exertion, Chaodier, do à N York le 14 Navire Colombar, Lacle, do à Genes, 28 Avril. A Salem, le 13 Juin, goel. Volant, Curtis, en déchargement. A Wilmington, le 8 Juin, brick Jasper, de la Nlle. Orléans, ainsi que le brick Fair American. Le navire United-States, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 1er. de Juin, à la hauteur des Tortugas. Arrivé à Boston le 14 Juin, brick Margaret et goel. Lucy et Margaret, tous deux partis d'ici.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

M. RENOU, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics. 8 Juillet.

COUR DES TESTAMENS.

Vente par le Régist. des Testamens. Jeudi 24 Juillet 1828, j'exposerai en vente au Café de la Nouvelle Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Daniel C. Holliday, les Esclaves suivans, savoir: Sam Pool, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, un peu maladif. Bazile, mulâtre âgé d'environ 40 ans, tonnelier. Orange, nègre âgé d'environ 40 ans, charpentier. Elize, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ. Emily, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ, sujette à manger quelque fois de la terre. Sally, âgée d'environ 30 ans, femme d'Orange, propre au champ, un peu maladive; et ses deux enfans, Lucy âgée de 9 ans, et Matilde, âgée d'environ 9 ans. Rep, fils de Sally, âgé d'environ 12 ans, propre au champ. Rachel, négresse âgée d'environ 14 ans, propre au champ. Alice, nègre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison. CONDITIONS:—Payable en trois termes égaux, le 1er. Avril 1829, le 2 Juin 1830, et le 3er. Avril 1831, en billets avec deux endosseurs à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les billets seront fournis par coupons selon la convenance des vendeurs.—Par ordre de la Cour. 24 Juin. CHS. BLACHE, Régist. des testamens. Tous ces esclaves sont acclimatés et habitués depuis longtemps aux travaux d'une sucrerie.

RABAIS SUR LES VINS.

La diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de 86 à 83, et le Vin blanc de Grave à 81 la demi barrique. 30 Juin. Ch. JOURDAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. THEARD jr. a l'honneur d'informer le Public, qu'il a transporté sa boutique d'horlogerie dans la rue St. Pierre, No. 94, à côté du bureau de l'Abbeille. 30 Juin.

AUX AMATEURS DU LAC.

Le public est prévenu que l'ancien établissement du Rising-Sun est de nouveau ouvert, sous le nom de Mechanic's Hotel, où l'on trouvera toute espèce de rafraichissemens possibles; une table d'hôte est mise à deux heures, à raison 81 par personne. On peut aussi avoir des appartemens séparés pour les repas particuliers. La buvette sera fournie de bonnes liqueurs, et l'on n'y prend que moitié prix. 11 Juin.

COUR DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 2 Juin 1828.

Présent l'honorable James Pitot—Elizabeth Aubé contre P. B. Lalonde, son mari—Il est ordonné et décrété par la Cour que la pétitionnaire Elizabeth Aubé, épouse de Pierre Benoit Lalonde, défendeur dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari; qu'il lui restituera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existans, par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'instigation du procès prescrivait un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui en outre est condamné aux frais—Nouvelle-Orléans 16 Juin 1828. J. PITOT, Juge. Je certifie l'ordre ci-dessus. 23 Juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

SUCRE—69 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par Gordon, Forrestal & Co. 4 Juin No 23, rue Toulouse

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquins beurre du mois de Mai, à vendre par 4 Juin G. Paxton & Co.

Centes Publiques.

Mercredi 9 Juillet, il sera vendu par le régist. des testamens, en face de son bureau, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers de la succession Manuel Garcia, h de c. l. conditions comptant. Jeudi 10 Juillet, à la bourse, à une heure, six esclaves saisis. Jeudi 10 de Juillet, par T. Mossey, sur la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes, à 4 heures de l'après-midi, 70 paniers fayences bien assorties. On annoncera les conditions. Vendredi 11 du courant, par Isaac L. McCoy, à la bourse, à midi, deux esclaves; or ne garantie que le titre et les maladies de l'un et le titre seulement de l'autre. Samedi 12 Juillet, à la bourse à une heure, un lot de terre, saisi, situé encoignure des rues Henri et St. Pierre, au faubourg St. Marie. Mardi 15 Juillet à midi, à la Bourse, il sera vendu divers meubles saisis par le maréchal. Vendredi 18 Juillet à 11 heures du matin, au domicile de feu H. Harwood, de Chateaux entre les rues Conti et Bienville, se fera la succession dudit défunt. Conditions, comptant. Samedi 19 Juillet du courant, devant le bureau du Register des Testamens, à 4 heures de l'après midi, les effets mobiliers de la succession de feu P. V. Barbet. Conditions, comptant. Samedi 26 Juillet, à midi, à la Bourse, il sera vendue une négresse de 18 ans, nommée Mary, saisie par le maréchal.

POUR ST. YAGO DE CUBE.

Le sloop FANNY partira sans faute de Port au Lac, le 10 du courant. Son sac-à-lettre sera déposé à la Bourse le 11.

POUR PORT AU PRINCE.

Le beau brick fin voilier, MARY, capt. Debon, partira vers le 6 de Juillet. Pour fret d'environ 200 barils ou pour passage, s'adresser au capitaine Debon à bord, en face des magasins Bleus, ou à 2 Juillet GOTTSCALK et REMERS.

POUR LA VERA-CRUZ.

Le brick GENERAL VICTORIA, capt. B. A. Bakup, fera voile pour le sud; port, Jeudi prochain, 5 du courant. Pour fret de quelques barils ou passage, ayant des emménagements très-supérieurs, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Conti ou à 1er juillet D. G. BORDUZAT et Co. 1 rue Royale

POUR NEW-YORK.

Le navire RUSSELL, de l'ancienne B. G. de paquebots, capt. Foschick, est maintenant prêt à recevoir un chargement; parti le 1er. de Juillet. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à G. E. RUSSELL & Co. 23 Juin.

POUR CAMPECHE & SIZAL.

Le navire de première classe DESDAMONA, capt. Randall, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 23 Juin. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BORDEAUX.

Le navire neuf VESTA, capt. M'Kown, partira sous peu, et peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 20 Juin. 53, rue Bienville.

POUR MADERE.

On espérera pour ce port, une navire de première classe, si on offre de suite l'équivalent de 200 barils, pour fret. S'adresser à 20 Juin. C. D. JORDAN.

POUR LA BAIE ST-LOUIS.

Le sloop FANNY connu par sa marche supérieure et venant d'être parfaitement installé, partira Lundi matin des paquets—Pour fret ou passage s'adresser à bord. 18 Juin.

POUR LE HAVRE.

Le brick de première classe HERCULES, capitaine Chasé, construit depuis seulement un an, sera expédié d'ici au 1er. de Juillet. Pour fret de 150 barils coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à 18 Juin Wm. NOTT et Comp.

POUR TAMPIO.

La belle goélette CORREO, capitaine Bateman, partira Jeudi 19 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à 18 Juin GORDON, FORSTALL et Co.

Pour Bayou Sarah, Port à Key, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Collet, étant d'une marche supérieure, sera dorénavant continué et régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 23 Juin. J. HAGAN & Co.

A VENDRE—Dans le terrain à l'encoignure des rues St-Louis, et du Bassin, de très-jolis oranges, des limoniers, citronniers et shadels, plants de vigne, muscats blancs, seize barils de mouches à miel. Les personnes qui voudraient en faire l'acquisition du tout ou partie, peuvent profiter de la sève d'automne ou du printemps prochain. S'adresser au propriétaire. 5 Juillet—3 JEAN XIMENEZ.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de 85 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-SIX onces de pain pour un escalin. Nlle-Orléans, 2 Juillet 1828. D. Prieur, Maire

UNE jeune personne de 15 à 18 ans, parlant avec facilité les langues française et anglaise, trouvera à s'employer avantageusement en s'adressant à M. QUSSARD, rue St. Anne. 26 Juin.

Propriété à vendre à l'amiable.

Le Jardin d'Agrement et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Luignel. Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'encher. ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant. Le jardin est en plein rapport, et sera conséquemment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur. Pour les conditions, s'adresser à M. Apt. Abat, à la Nlle-Orléans. 7 Juin.